

PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION  
DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Bureau des procédures publiques

Affaire suivie par Mme Corine CATARINO  
Tél. 02 32 76 53.86  
Mél. Corine.catarino@seine-maritime.gouv.fr

Dossier n° 20190475

Rouen, le 16 mars 2020

COURRIER ARRIVE LE :

10 AVR. 2020

MAIRIE DE SAINT AUBIN-ROUTOT

Le préfet de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le maire  
de SAINT AUBIN ROUTOT

Objet : Installations Classées pour la protection de l'environnement

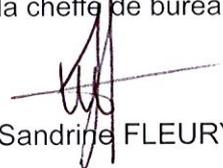
P.J. : arrêté préfectoral, avis au public et certificat d'affichage.  
GAEC Ferme de la Mare Cavelière

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, une copie de mon arrêté du 13 mars 2020 relatif à l'enregistrement de l'extension de l'élevage de porcs (1182 animaux-équivalents) du GAEC FERME DE LA MARE CAVELIERE situé 75 Allée de la Mare Cavelière à SAINT AUBIN ROUTOT (76430)

Conformément à la réglementation, il vous revient d'assurer l'affichage de l'avis au public joint et de mettre à la disposition de toute personne intéressée, une copie du texte intégral de l'arrêté.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage joint, à l'issue de la période d'affichage, soit un mois.

Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
la cheffe de bureau



Sandrine FLEURY

REPUBLIQUE FRANCAISE

PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES  
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

tél : 02 32 76 53.86

---

Installations classées pour la protection de l'environnement

---

GAEC FERME DE LA MARE CAVELIERE à SAINT AUBIN ROUTOT

## **AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2020, j'ai procédé à l'enregistrement de l'extension de l'élevage de porcs (1182 animaux-équivalents) du GAEC FERME DE LA MARE CAVELIERE situé 75 Allée de la Mare Cavelière à SAINT AUBIN ROUTOT (76430)

Une copie du texte intégral de l'arrêté est déposée aux archives de la mairie de SAINT AUBIN ROUTOT et mise à la disposition de toute personne intéressée.

Le présent avis au public sera affiché pendant une durée minimum d'un mois.

-----